

TRAVERSES D'AGGLOMÉRATIONS

Un accompagnement pour embellir et sécuriser les villages

ARIÈGE - 2013

[Commanditaire]

Communes de l'Ariège

[Bénéficiaires]

Communes

[Cadre de l'intervention du CAUE]

Partenariat technique

Coût de l'action

Sans objet

Financement

Sans objet. Mission de base du CAUE d'aide aux collectivités

[DESCRIPTIF DE L'ACTION]

» Objectifs

Avant tout sécuritaires, les projets de traverses d'agglomération cherchent à améliorer le cadre de vie en limitant les références routières.

Pour cela, il est indispensable de prendre en compte la globalité des espaces publics de la commune ainsi que leur accessibilité.

» Méthode

L'analyse des caractéristiques du bourg, de l'usage des lieux et des différents flux permet de comprendre le site et d'en déterminer les dysfonctionnements mais aussi les enjeux.

L'étude de faisabilité du CAUE propose des stratégies d'aménagement pour résoudre les problèmes sécuritaires tout en valorisant l'existant, en recherchant la qualité dans les équipements et en intégrant les paramètres liés à l'accessibilité pour tous.

Un projet de traverse d'agglomération est l'occasion de reconsidérer plus largement les enjeux qualitatifs des espaces publics, au delà de l'aspect sécuritaire de la route.



1. Proposition d'aménagement pour la commune de Castelnau-Durban, Ariège

» Résultats

Les aménagements de la voirie et de ses abords doivent amener à une perception claire des zones traversées : urbaines, naturelles, entrées et sorties de bourg...

La simplicité du projet, des matériaux, des divers agencements sont source de réussite fonctionnelle, esthétique et économique.

[RÔLE DU CAUE]

Le CAUE intervient le plus en amont possible de l'opération auprès de la commune afin :

- d'analyser le contexte global du village,
- de déterminer les dysfonctionnements éventuels,
- de définir les enjeux, opportunités et contraintes de l'aménagement.

Il propose à la commune une ou plusieurs stratégies d'aménagement et guide la maîtrise d'ouvrage dans ses choix techniques et de maîtrise d'oeuvre.

Dans un second temps, le CAUE assiste aux comités techniques de traverses d'agglomérations du Conseil général de l'Ariège (CCTA) qui analyse les dossiers présentés au regard du règlement de voirie départemental.

Ce comité valide les principes d'aménagement proposés en amont par le CAUE, puis la commune confie l'étude du projet à un maître d'oeuvre.

L'avant projet sommaire est ensuite soumis au CCTA pour validation définitive et attribution des aides financières.

[EVALUATION]

En prenant en compte l'épaisseur du bourg, au delà du simple cordon de voirie, l'aménagement doit redonner une vocation de lieu de vie à ces traversées.

Le traitement global de la voie et de ses abords oblige au ralentissement. Les effets de resserrement permettent de réduire la vitesse.

La détermination et le traitement des seuils d'entrée est prépondérant : la notion de transition et de passage d'un paysage non urbanisé à un paysage urbanisé est essentielle dans la perception d'un village.

De même, la définition de séquences permet de rythmer le parcours :

- changement d'axes de voies,
- alternance dans le positionnement du stationnement,
- variations dans l'utilisation du végétal permettant de sortir de la logique trop linéaire de certaines traverses.

Dans ce principe, le partage de la voirie doit se faire en faveur des piétons, des habitants et permettre l'accès aux personnes en situation de handicap : la chaussée se resserre tout en ralentissant les flux routiers, les trottoirs s'élargissent pour devenir de véritables lieux de vie.

Les normes d'accessibilité guident la conception générale des espaces publics.



1 et 2 . Mirepoix, état des lieux et proposition d'aménagement pour la requalification du Cours du Jeu du Mail



3. Arnave, proposition d'aménagement à l'entrée du village, devant l'école

EN SAVOIR +

LIENS UTILES

» CERTU

CONTACTS

» Patrick SABATIER-VESCOVALI, CAUE de l'Ariège

BIBLIOGRAPHIE

» Guide de bonnes pratiques, améliorons et valorisons nos entrées de bourgs - PNR des Pyrénées Ariégeoises

INTÉRÊT

Améliorer le cadre de vie et ne pas rester sur des aspects purement routiers.

LIMITES

Aspect réglementaire de la voirie départementale très prégnant dans les choix de validation